

## ACCIDENTS IMPLIQUANT DES ELEMENTS DE CONSTRUCTION

### **Source des données**

Depuis 1987 existe en Belgique un système d'enregistrement, par certains hôpitaux, des accidents domestiques et de loisir. Il s'agit du système EHLASS (European Home and Leisure Accident Surveillance System), dont sont issues les données présentées ici. Ce système a été conçu par la Commission Européenne en vue de réaliser les premiers programmes communautaires visant la sécurité des consommateurs. Il permet de recenser un certain nombre d'accidents domestiques et de loisir par une collecte qui a lieu, dans la plupart des Etats Membres, auprès des salles d'urgence d'un certain nombre d'hôpitaux. En Belgique, 4 hôpitaux participent à la récolte des données. Le système EHLASS n'enregistre ni les accidents de travail ni les accidents de la circulation.

Un tel système, grâce à la standardisation du protocole, a le gros avantage de permettre des comparaisons d'un pays à l'autre mais il comporte un certain nombre de biais à garder en mémoire lorsqu'on tente d'interpréter les résultats. On se rappellera notamment que la définition même de l'accident est sujette à controverse. D'autre part, le système EHLASS n'enregistre que les accidents dont les victimes se présentent à l'hôpital, et uniquement dans les hôpitaux participant à la collecte de ces données. Il ne permet donc pas d'évaluer l'incidence des accidents dans l'ensemble de la population. Cependant, le système EHLASS permet de dégager certaines tendances en ce qui concerne les circonstances des accidents, les caractéristiques des victimes et les conséquences médicales des accidents.

### **Accidents impliquant des éléments de construction.**

Les données les plus récentes dont nous disposons concernent les accidents enregistrés en 1998 par le système EHLASS. Sur un total de 14600 accidents domestiques et de loisir enregistrés par les hôpitaux belges participant à la récolte des données, 3681 sont liés à des éléments de construction, soit 25.2 %.

### **Age et sexe**

En 1998, les victimes d'accidents impliquant des éléments de construction qui se sont présentées dans les hôpitaux de référence sont à 54% de sexe féminin. Ceci s'oppose à la tendance retrouvée habituellement pour l'ensemble des accidents domestiques et de loisir et qui montre une majorité d'accidents concernant le sexe masculin. Ainsi en 1998, 55.5% de ces accidents affectaient des hommes. Les femmes seraient-elles réellement plus susceptibles d'être victimes d'accidents impliquant des éléments de construction? Une analyse des données d'autres années devrait permettre de confirmer ou d'infirmer cette tendance.

Les accidents impliquant des éléments de construction atteignent toutes les classes d'âge mais il semble que ce soit les 5 premières années de la vie qui rassemblent la plus grande proportion de ces accidents.

### **Fréquence des accidents selon le mois, le jour et l'heure.**

La fréquence des accidents impliquant des éléments de construction ne montre pas de grandes variations selon les mois de l'année. L'analyse selon le jour de la semaine montre un minimum d'accidents le mercredi (12,5% des accidents enregistrés), avec ensuite une augmentation jusqu'au lundi (16,4%) puis une baisse le mardi. Les proportions les plus élevées d'accidents se retrouvent logiquement entre 8 heures du matin et minuit (fig 1a, 1b,1c).

### **Mécanisme des accidents**

Près de 80% des accidents sont liés à une chute de la victime et près de 10% à un choc ou une collision. Les autres mécanismes responsables des accidents impliquant des éléments de construction sont essentiellement les pincements ou écrasements et les coupures (fig.2).

### **Lieu de l'accident**

Plus de 80% des accidents impliquant des éléments de construction ont lieu à l'intérieur de la maison et plus de 10% en milieu scolaire (fig. 3).

Chez les enfants de 5 à 14 ans, environ 60% des accidents se produisent à l'intérieur de la maison et 35% en milieu scolaire. Au-delà de 25 ans, plus de 90% des accidents recensés se produisent à l'intérieur de la maison. Rappelons que le système EHLASS n'enregistre pas les accidents de travail.

### **Activité en cours au moment de l'accident**

Près de 90% des accidents sont survenus lors de déplacement en dehors d'une activité précise. Les 10% restants se partagent essentiellement entre les jeux et loisirs, le bricolage et le jardinage, les besoins personnels (se laver, s'habiller, manger...) et l'activité ménagère (fig. 4).

### **Produits impliqués**

L'analyse des données EHLASS 1998 montre que parmi les accidents impliquant des éléments de construction, 50% sont liés aux revêtements de sol, 26.5% aux escaliers et 11.2% aux portes. Les 12% restants sont essentiellement constitués d'accidents impliquant les vitres et les revêtements muraux.

### **Partie du corps atteinte**

Les parties du corps les plus souvent atteintes lors des accidents impliquant des éléments de construction sont les membres supérieurs (39%) et les membres inférieurs (34%). La tête est lésée dans 17% des cas (fig.5). Ces proportions sont semblables à celles qu'on trouve pour l'ensemble des accidents (accidents de tout type enregistrés par les hôpitaux dans le cadre d'EHLASS).

Chez les petits enfants, les proportions sont différentes. C'est la tête qui est la plus souvent lésée (plus de 60% des cas chez les enfants de moins de 5 ans, tant pour les accidents impliquant des éléments de construction que pour l'ensemble des accidents de tout type), alors que les membres supérieurs sont atteints dans 25 à 30 % des accidents impliquant des éléments de construction et les membres inférieurs dans 3 à 9%, suivant l'âge.

### **Traitement et suivi**

Le traitement des lésions permet de se faire une idée de la gravité de celles-ci et du coût entraîné par les accidents.

Dans le cas des accidents impliquant des éléments de construction, on enregistre en 1998 qu'après un traitement initial en salle d'urgence, une majorité des cas nécessitaient un suivi thérapeutique : 29% par le médecin traitant, 44% en soins externes par l'hôpital. D'autre part, 15% des cas sont bénins et les patients sont renvoyés à domicile après le traitement en salle d'urgence. Environ 10% des cas nécessitent une hospitalisation et 0,5% des accidents entraînent le décès (fig. 6).

Par rapport à l'ensemble des accidents de tout type, les accidents impliquant des éléments de construction sont moins souvent des cas bénins ne nécessitant aucun suivi médical. Par contre, les taux d'hospitalisation et de décès sont semblables.

### *Hospitalisations*

Le taux d'hospitalisation en cas d'accidents impliquant des éléments de construction varie fortement en fonction de l'âge de la victime : d'environ 3,5% chez les jeunes de 5 à 25 ans, il passe à 10% chez les enfants de moins d'un an et à plus de 40% chez les personnes de 65 ans et plus.

La durée de l'hospitalisation reflète la gravité des lésions. 29% des hospitalisations se limitent à une journée mais plus de 10% des hospitalisations durent plus de 30 jours (fig. 7). La durée moyenne de séjour est de 12,6 jours (2 à 3 jours chez les 5 à 24 ans; plus de 18 jours chez les personnes de 65 ans et plus).